



Titre de séjour salarié - Alternance

Par **S_RO**, le **16/07/2024** à **15:39**

Bonjour,

J'ai actuellement un titre de séjour salarié en CDI et je réfléchis à faire mon mastère en alternance avant de continuer mon CDI. Je voulais savoir si j'ai le droit de faire une alternance puis de continuer en CDI avec mon titre de séjour actuel. Mon rythme d'alternance est de 2 jours en entreprise et 3 jours à l'école de septembre à la fin de décembre, puis à plein temps en entreprise. Est-ce que j'ai le droit de le faire ou est-ce que j'aurai besoin de changer de titre ?

Merci de vos réponses